

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 6 juillet, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement numéro 2020-495 décrétant une taxe spéciale pour recouvrer les coûts d'entretien de certains cours d'eau ».
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 8 juillet 2020

*Dany Dallaire
Directrice générale*